

ANNEXE « A »

GRILLE DE COMPENSATION

Niveau de préjudice	Documentation requise	Compensation
<p>Niveau I – Symptômes pouvant durer jusqu'à 48 heures. À la suite de la consommation d'un Produit rappelé, le Réclamant principal :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (c.-à-d. symptômes apparaissant au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation d'un Produit rappelé, et incluant vomissements, nausées, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre), et/ou 2. a développé des symptômes compatibles avec un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé (c.-à-d. un nouveau diagnostic d'un trouble psychologique médicalement reconnu après la consommation d'un Produit rappelé, avec des symptômes plus aigus que la contrariété, le dégoût, l'anxiété, l'insomnie ou l'agitation), et <p>développé des symptômes qui ont duré jusqu'à 48 heures.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3. Si le Réclamant principal était l'acheteur du Produit rappelé consommé, preuve d'achat, emballage conservé ou une déclaration attestant de l'achat si ces documents ne sont pas disponibles; et 4. Une déclaration attestant de la consommation du Produit rappelé et d'une maladie physique compatible avec la <i>listériose</i> ou un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé. 	<p>400 \$ par Réclamant principal (paiement unique au Réclamant principal, incluant toutes les réclamations du Réclamant principal).</p>
<p>Niveau II – Symptômes durant plus de 48 heures et jusqu'à une semaine. À la suite de la consommation d'un produit rappelé, le Réclamant principal:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (c.-à-d. symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Si le Réclamant principal était l'acheteur du Produit rappelé consommé, preuve d'achat, emballage conservé ou une déclaration attestant de l'achat si ces documents ne sont pas disponibles; et 4. Une déclaration attestant de la consommation du Produit rappelé et d'une 	<p>1 500 \$ par Réclamant principal (paiement unique au Réclamant principal, incluant toutes les réclamations du Réclamant principal).</p>

<p>consommation d'un Produit rappelé, et incluant nausées, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre), et/ou</p> <p>2. a développé des symptômes compatibles avec un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé (c.-à-d. un nouveau diagnostic d'un trouble psychologique médicalement reconnu après la consommation d'un Produit rappelé, avec des symptômes plus aigus que la contrariété, le dégoût, l'anxiété, l'insomnie ou l'agitation); et</p> <p>développé des symptômes qui ont duré jusqu'à une semaine.</p>	<p>maladie physique compatible avec la <i>listériose</i> ou un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé.</p>	
<p>Niveau III – Symptômes durant plus d'une semaine et le Réclamant principal n'a pas été hospitalisé – Après la consommation d'un Produit rappelé, le Réclamant principal:</p> <p>1. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (c.-à-d. symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation d'un Produit rappelé, et incluant la fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre), et/ou</p> <p>2. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (par exemple, des symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus</p>	<p>5. Si le Réclamant principal était l'acheteur du Produit rappelé consommé, preuve d'achat, emballage conservé ou une déclaration attestant de l'achat si ces documents ne sont pas disponibles; et</p> <p>4. Une déclaration attestant de la consommation du Produit rappelé; et</p> <p>5. Les rapports ou dossiers médicaux contemporains contiennent un diagnostic de <i>listériose</i> ou des preuves de symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> ou des preuves d'un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé.</p>	<p>7 000 \$ par Réclamant principal (paiement unique au Réclamant principal, incluant toute la réclamation du Réclamant principal).</p> <p>Paiement subrogatoire à l'assureur provincial.</p>

<p>de 70 jours après la consommation d'un Produit rappelé, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre) ayant causé une fausse couche, ou</p> <p>3. a développé des symptômes compatibles avec un trouble psychologique causé par l'exposition au produit rappelé (c.-à-d. un nouveau diagnostic d'un trouble psychologique médicalement reconnu après la consommation d'un Produit rappelé, avec des symptômes plus aigus que la contrariété, le dégoût, l'anxiété, l'insomnie ou l'agitation); et</p> <p>a développé des symptômes qui ont duré plus d'une semaine, et</p> <p>n'a pas été hospitalisé.</p>		
<p>Niveau IV – Symptômes durant plus d'une semaine et le Réclamant principal a été hospitalisé mais n'a pas développé de complications ni de symptômes permanents – À la suite de la consommation d'un Produit rappelé, le Réclamant principal :</p> <p>1. A développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (c.-à-d. des symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation du Produit rappelé, et incluant vomissements, nausées, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre), mais la <i>listériose</i> n'a pas causé de complications (c.-à-d. infection cérébrale et/ou</p>	<p>6. Si le Réclamant principal était l'acheteur du Produit rappelé consommé, preuve d'achat, emballage conservé ou une déclaration attestant de l'achat si ces documents ne sont pas disponibles; et</p> <p>4. Une déclaration attestant de la consommation du Produit rappelé; et</p> <p>5. Rapports ou dossiers médicaux contemporains : contenant un diagnostic ou une preuve que la maladie était causée par la <i>listériose</i>, indiquant le nombre de jours d'hospitalisation d'une personne, le séquençage du génome complet pour la <i>listériose</i> (si disponible), ou de la documentation démontrant que la</p>	<p>Plafonné à 30 000 \$ par réclamant</p> <p>10 000 \$ par Réclamant principal (paiement unique au Réclamant principal, incluant toutes les réclamations du Réclamant principal).</p> <p>900 \$ par jour d'hospitalisation.</p> <p>Domages-intérêts spéciaux (qui incluent et se limitent au remboursement des coûts raisonnables et documentés, qui comprennent et se limitent aux frais médicaux et frais de transport)</p> <p>Paiement subrogatoire à l'assureur provincial.</p>

<p>septicémie) et aucun symptôme permanent, et/ou</p> <p>2. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (par exemple, des symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation d'un Produit rappelé, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre) ayant causé une fausse couche, ou</p> <p>3. a développé des symptômes compatibles avec un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé (c.-à-d. un nouveau diagnostic d'un trouble psychologique médicalement reconnu après la consommation d'un produit rappelé, avec des symptômes plus aigus que de la contrariété, du dégoût, de l'anxiété, de l'insomnie ou de l'agitation) mais sans symptômes permanents; et</p> <p>a développé des symptômes qui ont duré plus d'une semaine; et</p> <p>a été hospitalisé.</p>	<p>personne présentait des symptômes de <i>listériose</i>, ou des preuves de trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé.</p>	
<p>Niveau V - Symptômes durant plus d'une semaine lorsque le Réclamant principal a été hospitalisé et a développé des complications graves et/ou des symptômes permanents - Après la consommation d'un Produit rappelé, le Réclamant principal:</p> <p>1. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (c.-à-d. des symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un</p>	<p>4. Si le Réclamant principal était l'acheteur du Produit rappelé consommé, preuve d'achat, emballage conservé ou une déclaration attestant de l'achat si ces documents ne sont pas disponibles;</p> <p>5. Une déclaration attestant de la consommation du Produit rappelé; et</p>	<p>Plafonné à 150 000 \$ par réclamant</p> <p>30 000 \$ (paiement unique au Réclamant principal, incluant toutes les réclamations du Réclamant principal).</p> <p>900 \$ par jour d'hospitalisation.</p> <p>Paiement subrogatoire à l'assureur provincial.</p> <p>Domages-intérêts spéciaux (qui incluent et se limitent au remboursement des frais raisonnables et documentés,</p>

Traduction française de l'original

<p>Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation d'un Produit rappelé), et incluant vomissements, nausées, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre), et la <i>listériose</i> a causé au Réclamant principal le développement de complications graves (c.-à-d. une infection secondaire affectant le système nerveux central [c.-à-d. méningoencéphalite ou cérébritisme, rhombencéphalite, abcès cérébral et/ou choc septique], et/ou infections focales [c.-à-d. syndrome oculo-ganglunulaire, lymphadénite, pneumonie, empyème, myocardite, endocardite, arthrite septique, ostéomyélite, infection d'une prothèse articulaire, artérite, infection d'une greffe prothétique, abcès spinal ou cérébral, cholécystite, hépatite aiguë ou péritonite) ou causé des symptômes permanents, et/ou</p> <p>2. a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (par exemple, symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation d'un produit rappelé, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre) ayant causé une mortinaissance, ou</p> <p>3. a développé des symptômes compatibles avec un trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé (c.-à-d. un</p>	<p>6. Rapports ou dossiers médicaux contemporains : contenant un diagnostic ou une preuve que la maladie et une maladie secondaire étaient causées par la <i>listériose</i>, indiquant le nombre de jours d'hospitalisation d'une personne, contenant un séquençage du génome complet pour la <i>listériose</i> (si disponible), ou de la documentation démontrant que la personne présentait des symptômes de <i>listériose</i>, ou des preuves de trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé.</p> <p>7. Preuve de résidence et de cohabitation du Réclamant familial et du Réclamant principal pour chaque Réclamant familial âgé de plus de 18 ans, ou preuve de résidence et de cohabitation du tuteur de la Réclamant familial attestant de la cohabitation du Réclamant familial et du Réclamant principal pour chaque Réclamant familial âgé de plus de 18 ans.</p>	<p>qui comprennent et se limitent aux frais médicaux et frais de transport).</p> <p>Jusqu'à 70 000 \$ pour les Réclamants familiaux (jusqu'à 15 000 \$ pour chaque Réclamant familial en relation avec le même Membre de groupe). Un Réclamant familial désigne un Membre du groupe qui est le conjoint, l'enfant, le petit-enfant, le parent, le grand-parent, le frère ou la sœur d'un Réclamant principal; réside à la même adresse que le Réclamant principal et n'est pas un Réclamant principal.</p>
--	---	--

Traduction française de l'original

<p>changement nouveau ou significatif dans le diagnostic d'un trouble psychologique après la consommation d'un Produit rappelé) mais sans symptômes permanents; et</p> <p>a développé des symptômes qui ont duré plus d'une semaine; et</p> <p>a été hospitalisé.</p>		
---	--	--

Traduction française de l'original

<p>Niveau VI – Symptômes entraînant le décès– Après la consommation d'un Produit rappelé, le Réclamant principal a développé des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i> (c.-à-d. symptômes apparus au moins 48 heures après la consommation d'un Produit rappelé et pas plus de 70 jours après la consommation d'un produit rappelé, et incluant vomissements, nausées, fièvre, crampes, diarrhée, constipation, douleurs musculaires, maux de tête, raideur du cou, confusion, perte d'équilibre), entraînant le décès.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Si le Réclamant principal était l'acheteur du Produit rappelé consommé, preuve d'achat, emballage conservé ou déclaration de la succession attestant de l'achat si ces documents ne sont pas disponibles; 2. Une déclaration de la succession attestant de la consommation du Produit rappelé; 3. Des rapports ou dossiers médicaux contemporains avec des conclusions ou preuves médicales que le décès était causé par la <i>listériose</i>, contenant un séquençage du génome complet pour la <i>listériose</i> (si disponible), ou de la documentation démontrant que la personne présentait des symptômes compatibles avec la <i>listériose</i>, ou des preuves de trouble psychologique causé par l'exposition au Produit rappelé. 4. Preuve de résidence et de cohabitation du Réclamant familial et du Réclamant principal pour chaque Réclamant familial âgé de plus de 18 ans, ou preuve de résidence et de cohabitation du tuteur du Réclamant familial attestant de la cohabitation du Réclamant familial et du Réclamant principal pour chaque Réclamant familial âgé de plus de 18 ans. 5. Factures et reçus liés à toutes les dépenses funéraires. 	<p>Plafonné à 300 000 \$ par réclamant</p> <p>150 000 \$ (paiement unique au Réclamant principal, incluant toutes les réclamations du Réclamant principal). 900 \$ par jour d'hospitalisation.</p> <p>Domages-intérêts spéciaux (qui incluent et se limitent au remboursement des frais raisonnables et documentés, qui comprennent et se limitent aux frais médicaux, frais de transport et jusqu'à 19 612,30 \$ pour les frais funéraires)</p> <p>105 000 \$ pour les Réclamants familiaux (jusqu'à 15 000 \$ pour chaque Réclamant familial en relation avec le même Membre de groupe). Un Réclamant familial désigne un Membre du groupe qui est le conjoint, l'enfant, le petit-enfant, le parent, le grand-parent, le frère ou la sœur d'un Réclamant principal; réside à la même adresse que le Réclamant principal et n'est pas un Réclamant principal.</p> <p>Paiement subrogé par les assureurs provinciaux.</p>
--	--	---